Les cotes indiquees sur ce plan sont les cotes minimales apres plombage de la gaine (paroi lisse finie)

IMPLANTATION

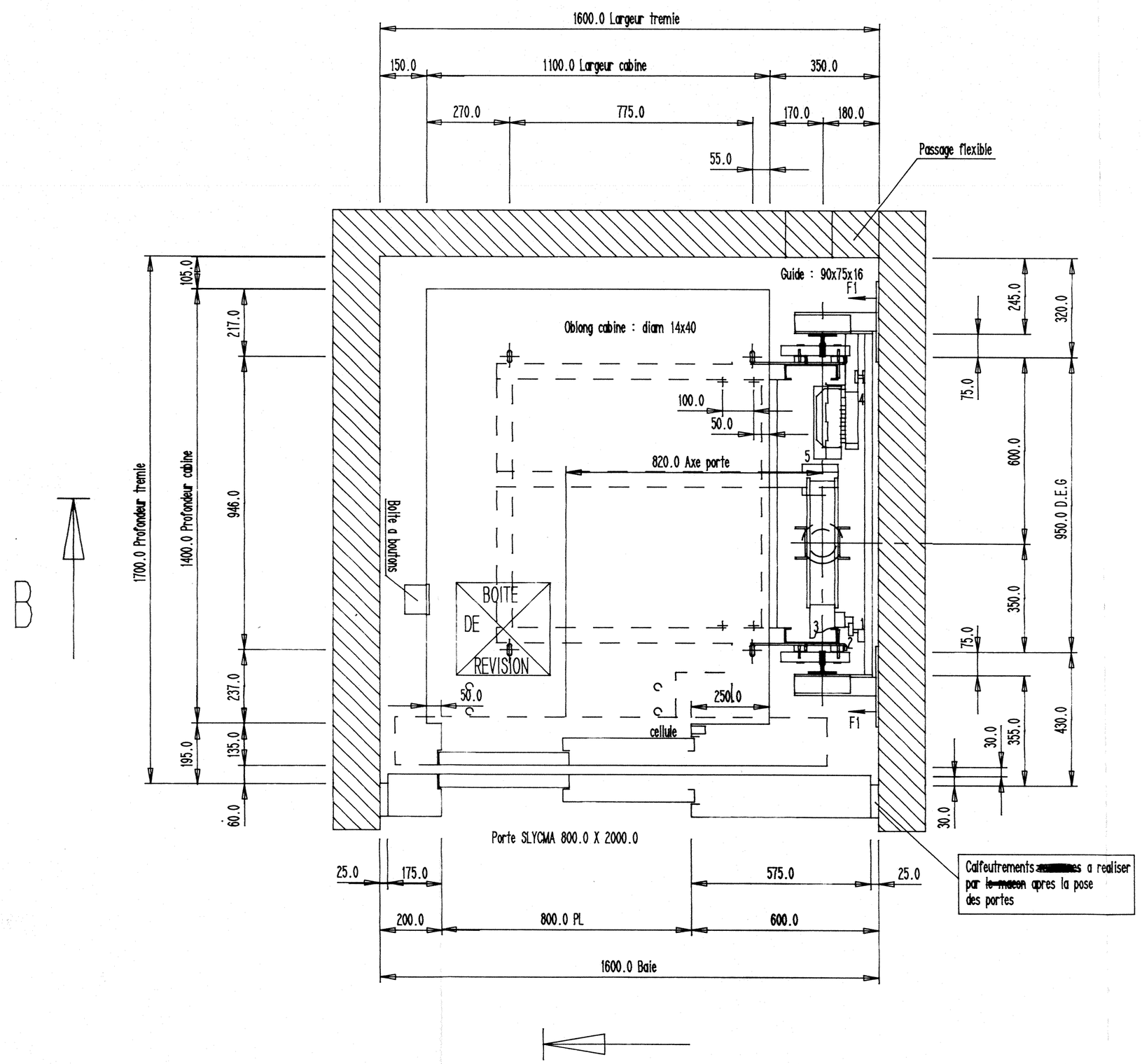

1: Culbuteur f.c
2: Came
3: Support came
4: Culbuteur
5: Ensemble capteurs, drisse, drapeaux
F1: Force a l'arrachement sur fixation de guide = 630 kg

POSITION RELATIVE DE LA MACHINERIE PAR RAPPORT A LA CUVETTE AU NIVEAU : -1

MACHINERIE

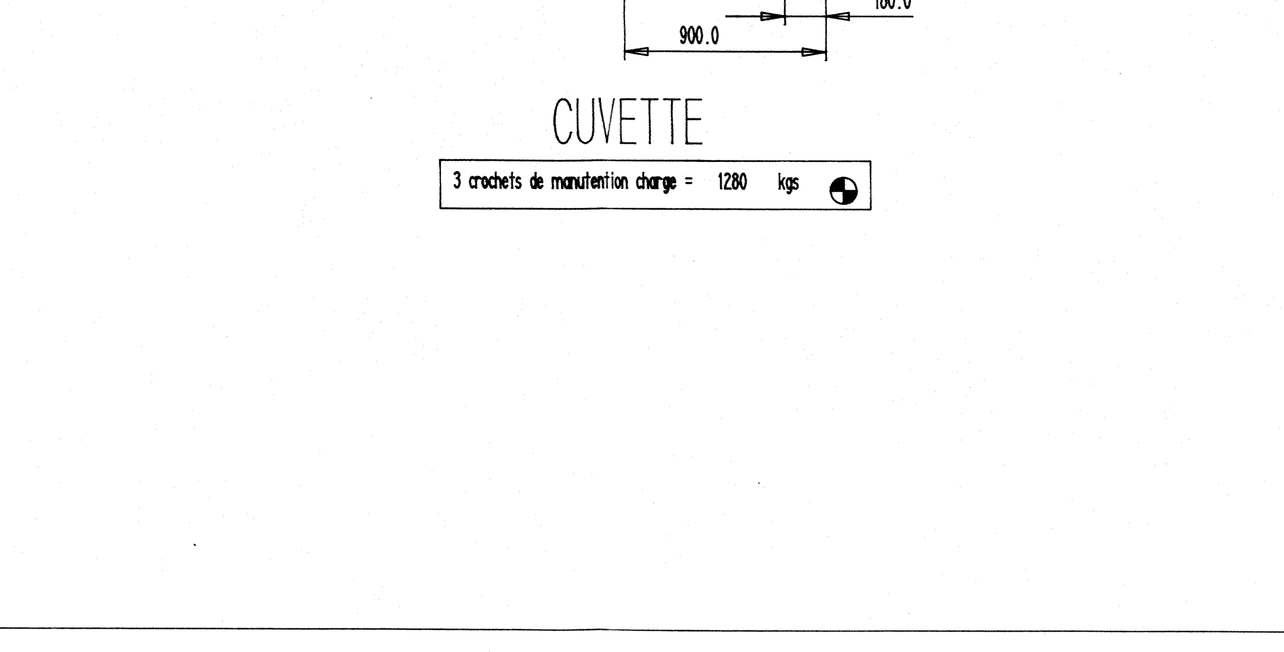

Centrale = 150 l/mn; 15 cv
Demarrage = ET/TR
Intensite in/id = 28/33.6
Capacite maximum = 220 litres
Cuve n 2
Poids a vide = 180 kilos
Largeur cuve = 710
Longueur cuve = 880
Hauteur cuve = 1090

CUVETTE

3 crochets de manutention charge = 1280 kgs

Loire Ascenseurs

Adresse

POLE LETTRE ADMINISTRATION

CARACTERISTIQUES

Type Ascenseur Paternt mappé — Groupe Oleodynamique
Charge 630 kg — Nombre de personnes 8
Vitesse 0,60 m/s — Gaine Maçonnée
Niveaux 3 — Nombre 1
Services Même face — Course 6100 mm
Courant 380 v — Manœuvre Blocage
Portes Slycma — Paroi lisse
Treuil —
Cabine — L 1100 P 1400 H 2150
Parachute 3006C — Guides Cab 90x75x16 C.P

Architecte

BON POUR ACCEPTATION

Date — Signature

IND	MODIFICATIONS	NATURE	NOM	DATE
A				
B				
C				

DATE 6/01/92
ECHELLES 1/20
PLAN N° 91c 5854 1/2
DESSINE PAR Cath. JEHAN

TRAVAUX A LA CHARGE DU CLIENT

GENERALITES

1 Les travaux à la charge du client doivent être conformes à la norme et en particulier aux normes P 82 3[illegible] C 15-100 et au décret 65-48 du 8 janvier 1965
2 L'entreprise de gros-œuvre doit livrer une gaine dont les baies et ouvertures doivent être protegées conformément au décret 65-48

PARTICULARITES

Maçonnerie

— Le faux-aplomb maxi des parois de la gaine sera de [illegible] 2 cm et de [illegible] 1 cm sur la face de service
— La fixation des ancrages des guides nécessite des parois en beton. L'epaisseur de ces parois ne devra pas être inferieure à 12 cm
— Les parois et le plancher de la machinerie feront l'objet d'un traitement anti-poussiere
— Aucune canalisation ne pourra être placée dans la gaine et machinerie
— Calfeutrement et rebouchage des baies après pose des portes
— Ne pas omettre l'etancheite de la cuvette si nécessaire

Serrurerie

— Crochets au plafond du local machinerie — Voir plan
— Echelles d'accès en machinerie avec crochet et poignée de maintien
— Trappe d'accès en machinerie — Voir plan
— Porte de passage L = 800 H = 2000 s'ouvrant vers l'extérieur du local, équipée d'un verrou ouverture sans clé de l'intérieur
— Dans le cas d'accès sur terrasse par le local machinerie fourniture et pose du grillage de séparation

Electricité

— L'arrivée du courant doit être conforme aux normes en vigueur DTU 70-1, P 82 201, C 15-100 et comporter:
— 1 arrivée force avec combiné équipé de fusibles série verte correspondant aux valeurs Tension et intensité Voir tableau ci-dessous
— 1 arrivée lumière cabine avec son disjoncteur ou combiné équipé de fusible
— 1 prise de courant alimentée par transformateur de séparation 220 V - 1000 VA ou un disjoncteur différentiel sensibilité 30 mA - 1000 VA
— 1 circuit de mise à la terre et 1 circuit d'eclairage local machinerie conforme au décret 62-1454
— Tension admissible - 5 % (courant triphasé alternatif)
— Notes particulières

— Toutes les canalisations et filleries partant du local machinerie interphone, téléphone, tableau synoptique, etc. seront à fournir, y compris le circuit d'alarme avec sa sonnerie (emplacement à définir par M. l'architecte) et sa pile d'alimentation.
Chaque fois que le bâtiment disposera d'un circuit d'éclairage de sécurité, l'éclairage de la cabine ainsi que du local machinerie y sera raccordé. Art. 29-14.2 Norme P 82.207 et art. 7-17 DTU 70-1
Le chantier doit disposer de courant électrique de 6 kW destiné à l'éclairage, aux outils et engins de levage ainsi que du courant force en machinerie

TENSION LUMIERE		INTENSITES	
220 V	Vm/s	220 V	380 V
TENSION FORCE		IN = A	IN = 28 A
Tri 220 V ☐ Tri 380 V ☒	0,6	ID = A	ID = 336 A

Ventilation

— La température du local machinerie doit être maintenue entre + 5° et + 40° C.
— Dans le cas de la machinerie en bas, lorsque le bâtiment a été classé par rapport à la législation « Sécurité contre l'incendie », la ventilation doit correspondre à l'article CO 26

Isolation acoustique

— La dalle, les parois de gaine et machinerie (portes, trappes incluses) devront être réalisées de manière que le niveau sonore enregistré dans les appartements ne dépasse pas les valeurs admises par la réglementation